

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 05 avril (05/04/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maité GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Gérard CAYLA est nommé secrétaire de séance.

39 – 05 avril 2018

39. Mise en place d'une signalisation autoroutière

Rapporteur : Madame ROLLET.

La commune, souhaitant augmenter la visibilité de l'abbaye de Moissac et valoriser le label UNESCO auprès des usagers de l'autoroute A62, a sollicité la société AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF) afin que soit implanté dans chaque sens un panneau « Abbaye de Moissac » avec le logo de l'UNESCO au titre des Chemins de Compostelle, dont le modèle est joint.

L'implantation de panneaux autoroutiers est soumise à des règles strictes afin que les conducteurs ne soient pas distraits, que l'information soit claire et réponde à la charte graphique des autoroutes.

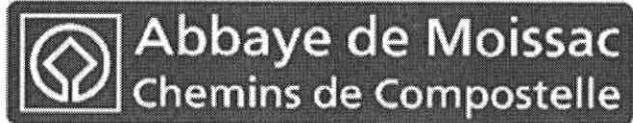
La DREAL ayant donné un avis favorable au principe de l'installation, un projet a été établi. Le coût de l'opération de 14 000 € HT sera porté par Valorisation Du Patrimoine de Moissac, l'établissement public industriel et commercial (EPIC).

Pour mener à bien cette installation, l'avis favorable du conseil municipal est requis.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 29 voix pour et 3 voix contre (Mme FANFELLE, MM. BOUSQUET, VALLES),**

APPROUVE la mise en place sur l'autoroute A62 d'un panneau « Abbaye de Moissac » avec le logo de l'UNESCO au titre des Chemins de Compostelle, dans chaque sens selon le modèle ci-dessous.



Dimension : 1200X5500

Pour copie conforme

Moissac le 10 avril 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :